

September 25, 2008

Le 25 septembre 2008

Coram: McLachlin C.J. and Fish and Rothstein JJ.

Coram : La juge en chef McLachlin et les juges Fish et Rothstein

BETWEEN:

ENTRE :

Brandi-Ann Beverly Shepherd

Brandi-Ann Beverly Shepherd

Applicant/Appellant

Demanderesse/Appelante

- and -

- et -

Her Majesty the Queen

Sa Majesté la Reine

Respondent

Intimée

JUDGMENT

JUGEMENT

The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal for British Columbia (Vancouver), Number CA032618, 2008 BCCA 175, dated April 24, 2008, is dismissed.

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique (Vancouver), numéro CA032618, 2008 BCCA 175, daté du 24 avril 2008, est rejetée.

The appellant is ordered to show cause under s. 44 of the *Supreme Court Act* why her appeal as of right should not be quashed for want of jurisdiction. The show cause hearing shall be heard on December 8, 2008.

Il est ordonné à l'appelante d'exposer les raisons pour lesquelles son appel de plein droit ne devrait pas être cassé en vertu de l'art. 44 de la *Loi sur la Cour suprême* pour cause d'absence de compétence. L'audience de justification aura lieu le 8 décembre 2008.

C.J.C.
J.C.C.